

5. Hybrid Open Access (voie hybride)

- [Qu'est-ce que la voie hybride ?](#)
- [Est-ce que tous les éditeurs publiant des revues hybrides demandent le paiement de frais de publication \(Article Processing Charges, APC\) ?](#)
- [Il n'y a pas d'accord institutionnels avec l'éditeur de la revue dans laquelle je souhaite publier. Comment puis-je alors respecter les mandats Open Access ?](#)

Qu'est-ce que la voie hybride ?

La voie hybride désigne la publication immédiate en Open Access d'un article au sein d'une revue accessible par abonnement. Dans ce modèle, certains articles sont rendus librement accessibles après paiement de frais de publication (Article Processing Charges, ou APC), tandis que les autres restent réservés aux abonnés.

Attention, certains journaux hybrides proposent la publication des articles en Gold Open Access. C'est un abus de langage de leur part. Les articles des journaux hybrides sont en Open Access, la voie Gold est une autre manière de publier.

Est-ce que tous les éditeurs publiant des revues hybrides demandent le paiement de frais de publication (Article Processing Charges, APC) ?

Pour publier en Open Access dans des revues accessibles par abonnement, le paiement de frais de publication (APC) est généralement requis. Toutefois, certains éditeurs — comme Annual Reviews — proposent des modèles alternatifs. Dans le cadre du modèle « Subscribe to Open », les contenus sont rendus librement accessibles lorsqu'un nombre suffisant de bibliothèques maintient son abonnement à la revue. Dans ce cas, aucun frais de publication n'est demandé aux auteurs.

Les accords spéciaux dits "Read & Publish" ont été conclus avec des éditeurs permettant ainsi la publication d'articles en Open Access sans frais, ou avec un rabais, dans certains journaux hybrides. La liste des accords se trouvent sur la page « [Accords institutionnels Open Access](#) »

Il n'y a pas d'accord institutionnels avec l'éditeur de la revue dans laquelle je souhaite publier. Comment puis-je alors respecter les mandats Open Access ?

Il est possible de publier sous forme de voie fermée (droits d'auteur cédés à l'éditeur) et de suivre [la voie verte](#) si aucun financement n'est possible pour la publication en Open Access dans une revue hybride.